

Une attestation pour les élèves disciplinés

■ Un député wallon MR crée le certificat "Ado.p" inspiré d'une initiative flamande.

En Flandre, les élèves de l'enseignement qualifiant des 2^e et 3^e degrés peuvent se voir délivrer une "Soda-Attest", qui garantira à leur futur employeur que certains fondamentaux en termes de comportements sont bel et bien acquis. Les lettres du mot Soda correspondant à ponctualité ("stiptheid" en néerlandais), ordre, discipline et aptitude.

Un député wallon (MR), Laurent Henquet, directeur en congé de l'institut Saint-Louis à Namur, en collaboration avec le député fédéral David Clarinval (MR), qui est également chef d'entreprise, a décidé de lancer une initiative similaire en Wallonie et à Bruxelles.

Le nom de son projet: Ado.p. A pour attitude au travail, D pour discipline, O pour ordre et P pour ponctualité. "L'objectif est de faire acquérir aux jeunes du 3^e degré – dans un premier temps – de l'enseignement qualifiant, certains codes comportementaux qui leur seront essentiels dans leur parcours professionnel. Un travailleur qui veut fournir un travail de qualité doit posséder ces compétences", commente Laurent Henquet.

Les deux députés considèrent que ce type d'attestation est attendu et demandé par les employeurs potentiels que sont les indépendants, les PME/TPE, les grandes entreprises ou encore

la fonction publique. "En tant que patron d'entreprises, je suis évidemment demandeur de ce genre d'initiative, cela permettra déjà d'évacuer les CV de personnes qui ne posséderaient pas cette attestation", explique de son côté David Clarinval.

Il délaisse la voie parlementaire

Laurent Henquet va donc mettre en place une structure légale permettant de développer son projet, sans passer par la case "proposition de décret" auprès des deux parlements où il siège (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles). "Si je fais cela, la majorité va envoyer mon projet à la poubelle", dit-il.

Il a déjà pris son bâton de pèlerin pour convaincre un certain nombre d'établissements d'enseignement qualifiant d'adhérer à son projet.

En provenance du réseau libre, c'est surtout vers ce dernier qu'il s'est tourné. S'il ne donne pas encore de chiffre d'établissements prêts à adhérer, il se veut confiant.

Du côté du monde de l'entreprise, il s'enorgueillit d'avoir trouvé auprès de l'Union wallonne des entreprises

une écoute attentive et un intérêt pour son projet. Pour que son système soit le plus objectif possible, Laurent Henquet souhaite que l'évaluation de ces compétences soit le plus simple possible: "L'élève arrive-t-il à l'heure? Est-il ordonné avec son matériel? Bref, un ensemble de critères objectifs qui seraient évalués tout au long de l'année lors des différents conseils de classe", conclut-il, espérant que l'idée se concrétisera rapidement.

S.Ta.

"L'élève arrive-t-il à l'heure? Est-il ordonné avec son matériel?"

LAURENT HENQUET (MR)

Député wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Commentaire

Un vent de fraîcheur parlementaire

Par Stéphane Tassin

La volonté du député MR Laurent Henquet est originale. Déterminé à contourner le problème que rencontrent nombre de députés d'opposition dans les différents parlements du pays, de voir, dans presque tous les cas, leurs propositions de décrets balayées par la majorité, l'homme avance. Il démontre sa volonté d'agir concrètement sur la vie de ses concitoyens. Que l'on aime ou non son idée, finalement, l'essentiel n'est pas là. Le député Henquet ne fait aucun calcul électoral. En agissant de la sorte, il s'éloigne, sans doute, de la discipline du parti, qui aime rarement voir une tête sortir des rangs, si elle n'y a expressément pas été invitée. Par cette initiative, dont la réussite n'est pas encore garantie, il démontre que les élus peuvent, après avoir mené une carrière dans la "vraie vie", apporter une autre énergie au sein d'une assemblée d'élus. Les professionnels de la politique devraient peut-être s'en inspirer.